



INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE 2022/2023

Pour finaliser l'inscription, vous devez vous rendre en mairie muni d'un dossier **COMPLET**

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION (EN MAIRIE)

(originaux et copies)

- Attestation d'assurance responsabilité civile de l'enfant
- Justificatif de domicile (de moins de 3 mois, hors facture mobile)
- Attestation de la CAF comportant le numéro d'allocataire
- R.I.B ou R.I.P si le prélèvement automatique est demandé
- Intégralité de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020, si jamais fourni (à défaut, le tarif majoré sera appliqué)
- Intégralité de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 à fournir dès l'automne (pour le calcul du quotient à partir du 1^{er} janvier 2023 ; à défaut, le tarif majoré sera appliqué)
- P.A.I. et certificat médical d'un médecin spécialiste en cas d'allergie alimentaire d'un ou plusieurs enfants

ENFANT

ENFANT(S) CONCERNÉ(S)	École	Date de naissance	Sexe masculin ou féminin
Nom et prénom			
1.			
2.			
3.			
4.			

COMPOSITION DU FOYER

(remplir les deux contacts le cas échéant)

Situation familiale* : Mariés Pacsés Vie maritale Célibataire
 Divorcés Séparés Veuf(ve)

Père Mère Beau-père Belle-mère Autre :

Nom : Prénom :

Né(e) le : / / à :

Adresse :

Tél. : Mail :

Nom et adresse de l'employeur :

Père Mère Beau-père Belle-mère Autre :

Nom : Prénom :

Né(e) le : / / à :

Adresse :

Tél. : Mail :

Nom et adresse de l'employeur :

RESTAURATION SCOLAIRE

- Mon(mes) enfant(s) mange(nt) régulièrement à la cantine (1, 2, 3 ou 4 jours par semaine) :
En cochant les cases ci-dessous, les jours seront automatiquement réservés pour toute l'année scolaire. En cas d'absence injustifiée ou de non-annulation, les repas seront facturés. La gestion des annulations et des signalements d'absence s'effectue sur l'Espace citoyens ou bien par mail à l'adresse suivante : espacefamille@ville-meulan.fr ; Aucune modification de réservation des repas sera prise en compte par téléphone.

Enfant 1 : jour(s) de fréquentation* : lundi mardi jeudi vendredi
Enfant 2 : jour(s) de fréquentation* : lundi mardi jeudi vendredi
Enfant 3 : jour(s) de fréquentation* : lundi mardi jeudi vendredi
Enfant 4 : jour(s) de fréquentation* : lundi mardi jeudi vendredi

- Mon(mes) enfant(s) mange(nt) occasionnellement : réserver/annuler **le repas 5 jours avant**
Réservation et annulation à faire sur votre Espace citoyens ou bien par mail à espacefamille@ville-meulan.fr
ATTENTION ! En cas de non-réservation dans le délai indiqué ci-dessous le tarif majoré sera facturé. Aucune modification de réservation des repas sera prise en compte par téléphone.

Mon(mes) enfant(s) mange(nt) de la viande* : oui non

Lorsque le menu comporte un plat à base de viande, il est systématiquement remplacé par une autre préparation.

Mon(mes) enfant(s) présente(nt) une allergie alimentaire* :

Dans ce cas, mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) avec production d'un CERFA (disponible en mairie) et d'un certificat médical d'un médecin spécialisé (ex : allergologue pour les allergies alimentaires).

Enfant 1 : oui non Enfant 2 : oui non
Enfant 3 : oui non Enfant 4 : oui non

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE (HORS RESPONSABLE LÉGAUX)

En cas d'accident ou d'urgence, l'enfant est évacué par le SAMU ou les pompiers dans l'hôpital le mieux adapté au diagnostic constaté.

Nom : Prénom : Tél. : Lien :

Nom : Prénom : Tél. : Lien :

PAIEMENT

- Je souhaite : Adhérer au prélèvement automatique (fournir un R.I.B)
 Carte bancaire sur "Espace citoyens"
 Régler par un autre moyen : espèces, chèque

AUTORISATIONS (À COCHER OBLIGATOIREMENT)

- J'autorise* Je n'autorise pas*

Le personnel de la Ville de Meulan-en-Yvelines à filmer ou photographier mon (mes) enfant(s) inscrits à la restauration scolaire, à utiliser son (leur) image dans le journal municipal ainsi que sur le site internet de la commune.

- J'accepte * Je n'accepte pas *

Le règlement concernant l'ensemble des activités, consultable sur le site internet www.ville-meulan.fr, sur l'Espace citoyens et en mairie où un exemplaire sera délivré sur demande, et je m'engage à acquitter toutes les factures concernant ces prestations, faute de quoi le service ne sera plus assuré.

- J'ai bien noté * :

- Que les repas seront facturés et le tarif éventuellement majoré si la modification n'a pas été effectuée dans les temps (sauf transmission d'un certificat médical sous 5 jours ouvrables).
- Que l'intégralité de mon avis d'imposition envoyé à l'automne par mon Centre des Impôts devra être transmis en mairie au plus tôt afin que le tarif majoré ne me soit pas facturé à compter du mois de janvier 2023.

Fait à Meulan-en-Yvelines, le : Signature des responsables légaux :